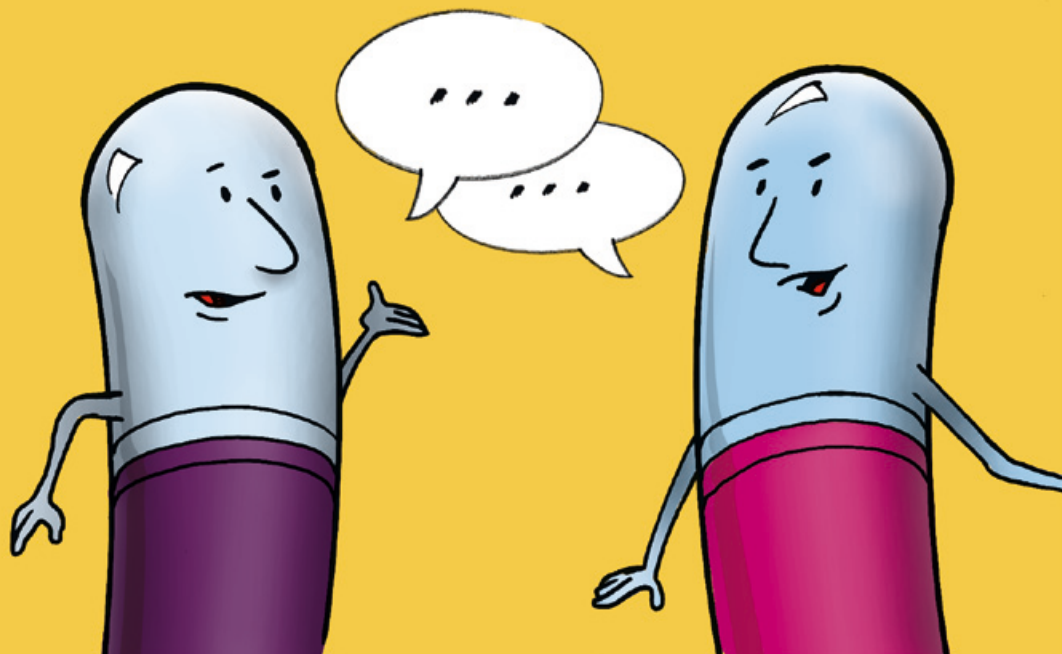


# Médicaments dopaminergiques : mieux connaître certains effets indésirables pour en parler plus facilement

Avril 2011



Agence française  
de sécurité sanitaire  
des produits de santé



Les médicaments dopaminergiques sont, le plus souvent, prescrits dans la maladie de Parkinson. Comme tous les médicaments, ils peuvent provoquer des effets indésirables. Aussi, ce document, élaboré par l'afssaps avec la collaboration d'associations de patients et de médecins spécialistes, a pour objectif de vous aider à les reconnaître et en parler à votre médecin.

*Les médicaments dopaminergiques permettent d'atténuer les conséquences de la maladie de Parkinson sur la vie quotidienne et notamment d'améliorer la mobilité. Ils peuvent aussi être utilisés dans deux autres maladies : le syndrome des jambes sans repos et un trouble hormonal appelé hyperprolactinémie.*

*Ces traitements compensent le déficit en dopamine, substance naturelle produite par certaines cellules nerveuses, qui intervient dans le contrôle des mouvements. Ils sont à base de lévodopa (transformée dans le cerveau en dopamine) et/ou d'une substance qui imite ses effets (agoniste dopaminergique).*

## Quels sont les médicaments concernés ?

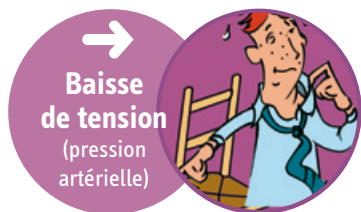
ADARTREL® (ropinirole), APOKINON® (apomorphine), AROLAC® (lisuride), BROMOKIN® (bromocriptine), DOPERGINE® (lisuride), DOSTINEX® (cabergoline), DUODOPA® (lévodopa + carbidopa), MODOPAR® (lévodopa + bensérazide), NEUPRO® (rotigotine), NORPROLAC® (quinagolide), PARLODEL® (bromocriptine), REQUIP® (ropinirole), SIFROL® (pramipexole), SINEMET® (lévodopa + carbidopa), STALEVO® (lévodopa + carbidopa + entacapone), TRIVASTAL® (piribédil).

Plusieurs de ces médicaments existent sous forme de génériques : le nom du médicament délivré par votre pharmacien ou prescrit par votre médecin est alors celui de la substance active (entre parenthèses dans la liste ci-dessus).

## Quels sont les effets indésirables importants à connaître\* ?



→ **Nausées, vomissements.** Votre médicament vous a été prescrit à des doses lentement progressives afin d'éviter ces effets fréquents. Ne prenez pas de vous-même un médicament contre les nausées et les vomissements car certains peuvent aggraver vos symptômes. Votre médecin vous prescrira, si besoin, un médicament adapté.

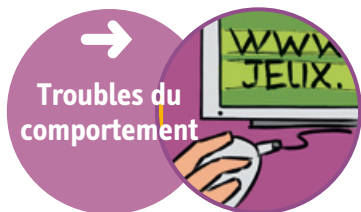


→ **Baisses de tension (pression artérielle),** notamment en se relevant. Elles se manifestent par des étourdissements ou malaises, surtout si vous prenez déjà d'autres médicaments abaissant la pression artérielle.

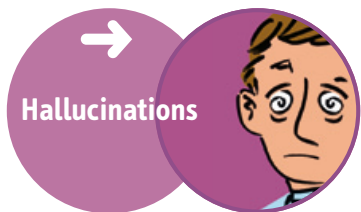


→ **Somnolence** dans la journée, voire endormissements brusques (non précédés d'une envie de dormir). Soyez très prudent ; si vous ressentez ces effets, il ne faut pas vous mettre dans des situations où la somnolence pourrait vous exposer à des risques graves : conduite d'un véhicule, utilisation d'une machine dangereuse (y compris bricolage/jardinage...). Parlez-en à votre médecin.

\* Pour plus d'informations, consultez la notice de votre médicament



→ **Troubles du comportement : addiction au jeu, achats compulsifs, hypersexualité.** Ces effets ne touchent qu'une minorité de personnes, mais peuvent avoir des conséquences personnelles, familiales et sociales graves. Vous pouvez vous sentir poussé à agir de façon anormale, contre votre volonté et votre raison. Cela peut se manifester par une tendance à jouer de manière inconsidérée à des jeux d'argent (casino, courses, « cartes à gratter », jeux sur Internet...), à faire des achats inutiles, coûteux et répétitifs, à manger de manière compulsive (en particulier des sucreries) ou encore à éprouver une augmentation inhabituelle des désirs sexuels conduisant parfois à des conduites inappropriées. Toute modification de comportement évoquant un effet de ce type doit être signalée rapidement à votre médecin.



→ **Hallucinations ou perceptions anormales de la réalité,** le plus souvent visuelles mais parfois auditives. Elles surviennent, en général, après plusieurs années d'évolution de la maladie.

**L'identification d'un ou plusieurs effet(s) indésirable(s) doit vous conduire à consulter votre médecin ou interroger votre pharmacien.**

## En pratique

### *Respectez la prescription de votre médecin*

- › Ne dépassez pas la dose indiquée, car cela augmenterait le risque d'effets indésirables, en particulier l'apparition ou l'augmentation de mouvements anormaux (dyskinésies).
- › Pour l'équilibre de votre traitement, respectez aussi les horaires de prise : prenez votre médicament à heure fixe et conformément aux recommandations de votre médecin et/ou de votre pharmacien.
- › Soyez particulièrement vigilant en cas de modifications de votre traitement (exemple : changement de dose ou ajout d'un nouveau médicament...).

### *Soyez attentif à la survenue d'un comportement inhabituel*

Même si vous êtes gêné d'en parler, signalez rapidement et sans honte ces troubles à votre médecin afin de vous protéger, vous et votre entourage.

Mais n'essayez pas d'arrêter ou de modifier le traitement dopaminergique de vous-même. Votre médecin déterminera alors comment l'adapter. Ces troubles sont réversibles dans la plupart des cas.

# Comportements compulsifs : en parler, c'est essentiel

→ Montrez ce document à vos proches et parlez-en : ils peuvent s'apercevoir de signes que vous n'auriez pas remarqués vous-même. Ces questions peuvent vous aider :

Passez-vous plus de temps que d'habitude à surfer sur internet ?

Avez-vous remarqué, ou votre entourage vous a-t-il signalé, des comportements répétitifs, inhabituels ou d'hyperactivité ?

Jouez-vous aux courses ou à des jeux de hasard sans pouvoir vous arrêter ?

Achetez-vous beaucoup de choses dont vous n'avez pas besoin ?

N'êtes-vous plus capable d'estimer les sommes d'argent que vous dépensez chaque semaine ?

Avez-vous des comportements sexuels inhabituels ?

Commencez-vous à collectionner des objets alors que vous ne le faisiez pas avant ?

## Associations de patients

**France Parkinson**  
Tél. 01 45 20 22 20  
[www.franceparkinson.fr](http://www.franceparkinson.fr)

**Franche Comté Parkinson**  
Tél. 03 81 41 08 55  
<http://fcparkinson.medicalistes.org>

**Groupe Parkinson Île-de-France**  
Tél. 01 47 49 37 42  
[www.parkinson-gpidf.info](http://www.parkinson-gpidf.info)

**CECAP (Comité d'Entente et de Coordination des Associations de Parkinsoniens)**  
Tél. 02 50 52 90 92  
[jray@sfr.fr](mailto:jray@sfr.fr)

**Fédération française des groupements de parkinsoniens**  
Tél. 0820 22 22 06  
[www.parkinson-ffgp.net](http://www.parkinson-ffgp.net)

Pour en savoir plus, consultez le site [www.afssaps.fr](http://www.afssaps.fr)